

COMMUNE DE TREMBLECOURT  
Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de Toul  
Canton Nord Toulais

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 31 JANVIER 2024**

Conseillers en exercice : 10  
Conseillers présents ou représentés : 7  
Conseillers votants : 5

*Le Maire certifie que la convocation du conseil a été envoyée le 25/01/2024. La séance précédente du 24/01/2024 n'ayant pas permis de réunir le quorum nécessaire, le conseil peut délibérer au titre de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Tremblecourt, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, dans la salle polyvalente, sous la présidence du Maire, Régis FAVRET.

Présents : Régis FAVRET, Sauveur CARPI, Cécile PICHARD, Lionel DELAY, Hélène BOHL

Absents : Frédéric PATARD, Guillaume NOUET, Jennifer COLARDELLE, Danièle JANNEL a donné procuration à Régis FAVRET, Alexandre BOHL a donné procuration à Hélène BOHL.

Mme Cécile PICHARD a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 01/24 :  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 18/12/2023**

Le maire informe tout d'abord le conseil que la séance précédente du 24 janvier 2024 n'a pas permis de réunir un quorum nécessaire, ainsi la séance de ce jour peut valablement être tenue sans toutefois remplir cette condition (article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le maire invite le conseil à se prononcer sur le projet de procès-verbal de conseil du 18/12/2023 transmis par mail le 25/01/2024.

Après délibération, le conseil vote de procès-verbal de la séance précédente :

**Pour : 7**

**Contre : 0**

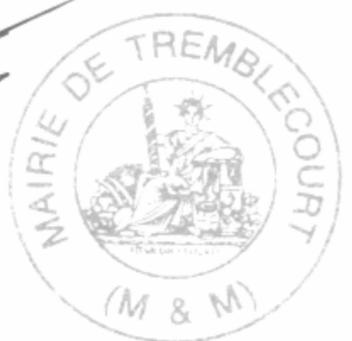
**Abstention : 0**

Cécile PICHARD,



Secrétaire

Régis FAVRET,



Maire